



Traité Erkhin

Michna 2 - Chapitre 5

דָמֵי יָדֵי עַלִי,
שְׁמָמִין אֶזְטוֹן,
כְפַמָּה הוּא שְׂחוֹת בַּיָּד,
וְכְפַמָּה הוּא שְׂחוֹת בְּלֹא יָד.
זֶה חָמָר בְּנִדְרִים מִבְּעָרָכִים;
וְחָמָר בְּעָרָכִים מִבְּנִדְרִים.
כַּיְצֵד?
פָאָוֵר: עָרָכִי עַלִי, זְמַת,
יִתְפּוּ בַיּוֹרְשִׁין;
דָמֵי עַלִי, זְמַת,
לֹא יִתְפּוּ בַיּוֹרְשִׁין,
שָׁאיִן דָמִים לְמַתִּים.
עָרָרְיָדֵי וְעָרָרְגָּלִי עַלִי,
לֹא אָמַר כָּלָם;
עָרָרְרָאֵשִׁי וְעָרָרְכָּבְדִי עַלִי,
נוֹתֵן עָרָרְכָּלָן.
זֶה הַכָּלֵל:
דָבָר שְׁבַגְשָׁמָה תְּלִיָּה בָּזֶן,
נוֹתֵן עָרָרְכָּלָן:

[Celui qui dit : il m'incombe] de [faire don de l']évaluation de mon avant-bras, [le tribunal] l'évalue [pour déterminer] combien il vaut avec un avant-bras et [combien il vaut] sans avant-bras, [et il paie la différence]. Il s'agit [d'une règle qui est plus] stricte en ce qui concerne les vœux [d'évaluation] qu'en ce qui concerne les évaluations, [car celui qui dit : Il m'incombe de donner l'évaluation de mon avant-bras, est exonéré du paiement]. [Il existe des règles qui sont plus] strictes en ce qui concerne les évaluations qu'en ce qui concerne les vœux [d'évaluation]. Comment cela ? [Dans le cas de] quelqu'un qui dit : [Il m'incombe] de [donner] mon évaluation, puis [qui] décède, ses héritiers doivent donner [son évaluation au trésor du Beth HaMikdash]. Mais celui qui dit : Il m'incombe] de [donner] ma cotisation, [puis] meurt, ses héritiers [n'ont pas besoin] de donner [sa cotisation au trésor du Beth HaMikdash],

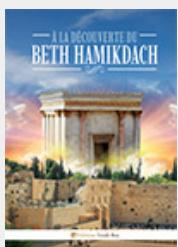


A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.



car il n'y a aucune [valeur monétaire] pour le mort. [Celui qui dit : Il m'incombe] de [donner] l'évaluation de mon avant-bras, ou l'évaluation de ma jambe, n'a rien dit, [car il n'y a d'évaluations dans la Torah que pour une personne complète. Mais s'il dit : Il m'incombe] de [donner] l'évaluation de ma tête, ou l'évaluation de mon foie, il donne l'évaluation de lui-[même tout entier]. Voici le principe : [Celui qui évalue] un objet dont l'âme dépend, [c'est-à-dire sans lequel on mourrait,] donne l'évaluation de son [corps tout entier].



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions